

PRÉINSCRIRE *votre enfant* EN CRÈCHE

LES ÉTAPES DE VOTRE DEMANDE DE PLACE



Le Teil



Alba-la-Romaine



Meysse

BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT ?

SERVICE PETITE ENFANCE
07 85 84 53 75

CRÈCHE MEYSSE
Au Jardin des Petits Pas
04 75 00 82 82
creche@ardecherhonecoiron.fr

CRÈCHE LE TEIL
La Ribambelle
04 75 52 93 03
laribambelle@ardecherhonecoiron.fr

CRÈCHE ALBA-LA-ROMAINE
Les Quinsous
04 75 52 01 22
lesquinsous@ardecherhonecoiron.fr



LAEP
«Antenne Caracole»

Relais Petite Enfance
«Les Petites Canailles»

Crèche
«Les Quinsous»

Crèche
«Au jardin
des petits pas»

Crèche
«La Ribambelle»

LAEP
«Caracole»

Relais Petite Enfance
«Les Explorateurs»



Crèches



Relais Petite Enfance



Lieu d'Accueil Enfant Parent

1

JE DEMANDE MON DOSSIER

Demandez un dossier de pré-inscription directement auprès d'une crèche, par email ou par téléphone (coordonnées en dernière page)



Vous recevrez :

- ✓ le dossier de pré-inscription
- ✓ le règlement de la Commission d'Attribution des Places en Crèche (CAPC)

2

JE COMPLÈTE MON DOSSIER ET JE PRENDS RENDEZ-VOUS

Avec la directrice ou la directrice adjointe de la crèche souhaitée pour déposer le dossier de pré-inscription complété.



Ce rendez-vous permet :

- ✓ d'échanger sur vos besoins d'accueil
- ✓ de vérifier que votre dossier est complet
- ✓ de recevoir un récépissé de dépôt de dossier

Le dossier doit être déposé au plus tard le dernier jour du mois précédant le passage en CAPC.



3

ÉTUDE DE LA DEMANDE PAR LA COMMISSION

Les demandes sont étudiées lors de la CAPC qui se réunit 4 fois par an :



Date d'accueil souhaitée	Date butoir du dépôt de dossier	Passage en commission
Déc. à fév.	31 août	Septembre
Mars à mai	30 novembre	Décembre
Juin à juil.	31 janvier	Février
Août à nov.	30 avril	Mai

Le dossier de pré-inscription sera présenté en fonction de la date d'accueil souhaitée.

Avant chaque commission, le service Petite Enfance vous contacte par téléphone pour :

- ✓ confirmer votre demande et vous indiquer la date exacte de la CAPC
- ✓ s'assurer qu'il n'y ait pas de changement dans votre situation (emploi, déménagement, jours et horaires d'accueil, date d'entrée souhaitée...)
- ✓ vérifier s'il y a une modification dans la date d'accueil souhaitée de l'enfant et/ou du planning : un écrit sera demandé.

4

JE REÇOIS UNE RÉPONSE

Après la commission, vous recevrez une réponse par mail et courrier, sous 15 jours :



Place attribuée en crèche

ou



Refus faute de place disponible et inscription sur liste d'attente possible

APRÈS LA COMMISSION, 2 POSSIBILITÉS



✓ VOTRE PLACE EST ATTRIBUÉE

- ✓ La crèche vous contacte par téléphone et vous propose une place
- ✓ Vous recevez le courrier de confirmation avec un coupon-réponse
- ✓ Si vous acceptez :
 - Renvoyez le coupon signé sous 15 jours
 - Un rendez-vous d'inscription vous sera proposé (1 à 2 mois avant l'accueil)
 - Vous recevrez la liste des pièces à fournir par mail

Votre enfant entre en crèche



✗ PAS DE PLACE DISPONIBLE

Si vous souhaitez maintenir votre demande, un coupon-réponse est à renvoyer sous 1 mois :

- Votre demande est maintenue
- Votre dossier est inscrit sur liste d'attente et repassera à la prochaine commission

Sans réponse de votre part sous 1 mois, votre dossier sera clôturé. Un mail vous sera envoyé pour vous le notifier.



Le RPE (Relais Petite Enfance) contacte la famille dans le mois suivant la réponse négative, pour proposer des solutions d'accueil individuel et pour s'assurer que la famille ait trouvé une solution pour l'accueil de son enfant.